



Le saviez-vous ?

Le site Natura 2000, « pelouses, bois, forêts neutrocalcioles et système alluvial de la moyenne vallée de l'Authie » situé entre Raye-sur-Authie et Labroye, est un site majeur de chauve-souris à l'échelle régionale, avec sept espèces recensées.

Les différents zonages écologiques

Le patrimoine naturel fait référence aux habitats naturels, aux espèces faunistiques et floristiques, à la biodiversité présents sur le territoire. Pour le connaître et le protéger, deux types de zonages écologiques peuvent être mis en place :

- Les zonages d'inventaires indiquent un intérêt écologique sans instaurer de protection. Il s'agit des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 (secteur de grand intérêt écologique ou biologique) et de type 2 (grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes) ainsi que des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) ;
- Les zonages associés à des protections réglementaires : les Réserves Naturelles Régionale (RNR), les zones humides protégées par la convention RAMSAR (pour la protection des zones humides sur le territoire français), les sites NATURA 2000 (Zones Spéciales de Conservation et Zones de Protection Spéciales).

LES GRANDS ENSEIGNEMENTS DU DIAGNOSTIC – PLUi-H

PATRIMOINE
NATUREL

Les zonages d'inventaire

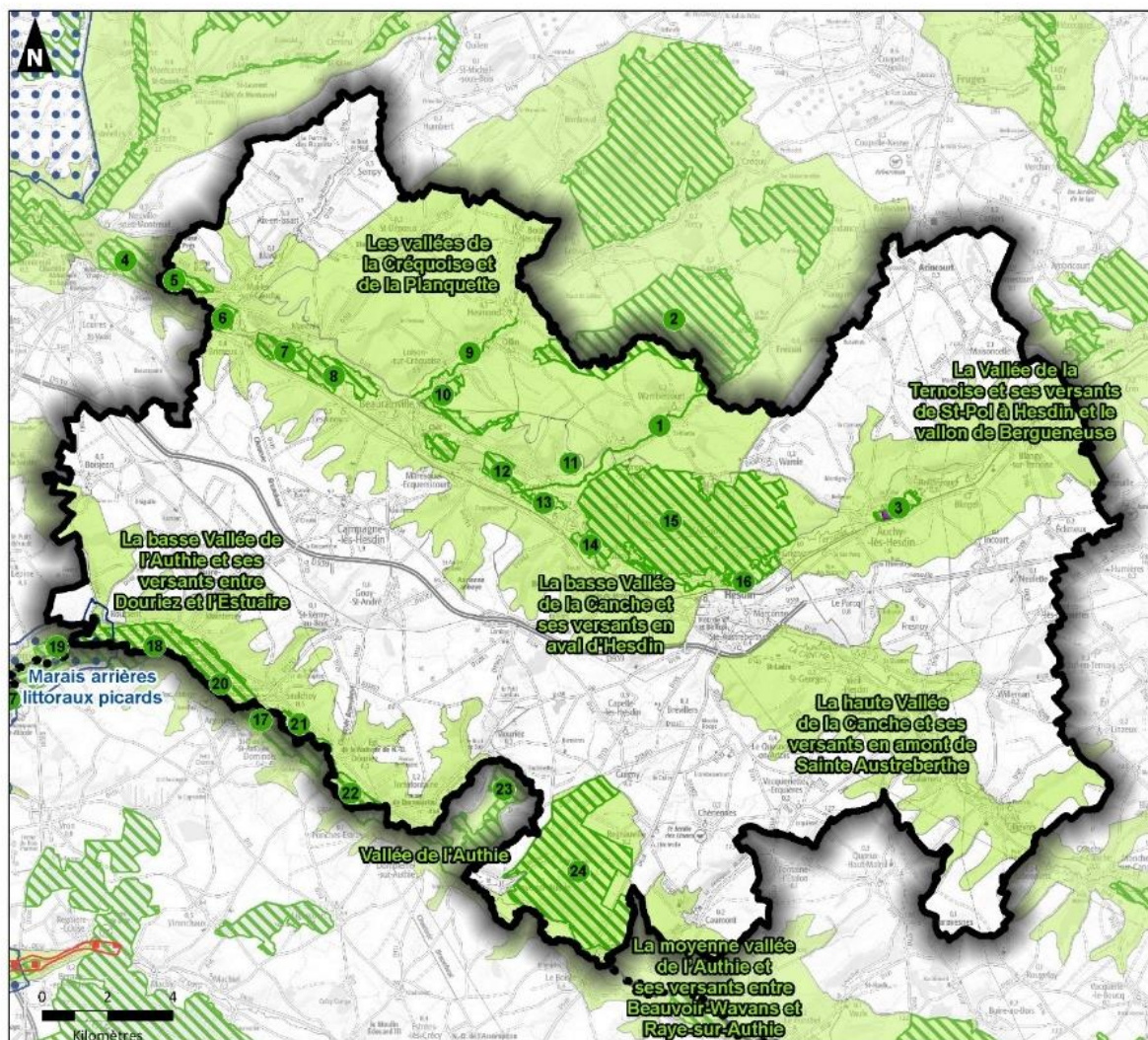
Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologiques, Faunistiques et Floristiques



Communauté de Communes des 7 Vallées
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu (Hors réseau Natura 2000)



Sources : INPN - IGN - Auddicé urbanisme 2022

Réalisation : Auddicé urbanisme, mars 2022

- Périmètre de la CC des 7 Vallées
- Limites départementales
- Zone humide protégée par la Convention de Ramsar "Baie de Somme"
- Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
- Réserve Naturelle Régionale "Marais de la Grenouillère"
- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2

Le territoire de la CC 7 Vallées compte 24 ZNIEFF de type I et 6 ZNIEFF de type II.

LES GRANDS ENSEIGNEMENTS DU DIAGNOSTIC – PLUi-H

Une Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (Z.I.C.O)

L'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (Z.I.C.O.) a été réalisé afin de faciliter l'identification des territoires stratégiques pour l'application de la Directive Oiseaux relative à la conservation des oiseaux sauvages.

Cette directive est applicable depuis 1981 à tous les états membres de l'Union Européenne, qui doivent prendre « toutes les mesures nécessaires pour préserver, maintenir ou rétablir une diversité et une superficie suffisante d'habitats pour toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen », y compris les espèces migratrices non occasionnelles.

Au sud-ouest du territoire se trouve la ZICO MARAIS ARRIÈRE-LITTORAUX PICARDS.

Les zonages de protection

Un territoire présentant trois sites NATURA 2000

Le réseau NATURA 2000 est un réseau écologique européen est destiné à préserver à long terme la biodiversité sur l'ensemble de l'Europe en assurant le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et habitats d'espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire. Ces sites peuvent être classés dans le cadre de la Directive Habitat ou de la Directive Oiseaux. Sur le territoire de la Communauté de Communes, on comptabilise trois sites NATURA 2000 :

- Marais de la grenouillère à Auchy-les-Hesdin et Rollancourt ;
- Prairies et marais tourbeux de la basse vallée de l'Authie ;
- Pelouse, bois, forêt, neutrocalcicoles et système alluvial de la moyenne Vallée de l'Authie.

Les réserves naturelles

Par ailleurs, sur le territoire se localise une réserve naturelle, il s'agit de la réserve naturelle régionale du Marais de la Grenouillère présente sur Auchy-les-Hesdin et Rollancourt. Elle fait partie avec douze autres sites du territoire des sites gérés par le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France.

Les sites en gestion du Conservatoire d'Espaces Naturels

Le Conservatoire des espaces naturels des Hauts-de-France est une association à but non lucratif qui a pour objectif la préservation et la mise en valeur des richesses naturelles et paysagères de la Région. Il gère plus de 490 sites naturels de grand intérêt (coteaux calcaires, marais, étangs, tourbières, prairies alluviales, landes, cavités souterraines...) permettant à de nombreuses espèces animales et végétales, souvent très rares, de s'épanouir. Les sites gérés constituent une richesse que chacun doit pouvoir découvrir, aussi une partie des sites gérés est aménagée, en visite libre, pour l'accueil du public.

Sur le territoire des 7 Vallées, 13 sites sont gérés par l'association afin de préserver et mettre en valeur les richesses naturelles et paysagères de la Région et notamment une dizaine de marais.

LES GRANDS ENSEIGNEMENTS DU DIAGNOSTIC – PLUi-H

Zones à Dominante Humide

Une zone humide est un espace où l'eau est le principal facteur qui contrôle le milieu naturel et la vie animale et végétale associée. Elle apparaît là où la nappe phréatique arrive près de la surface ou affleure, ou encore, là où des eaux peu profondes recouvrent les terres.

Les 7 Vallées sont concernées par des zones à dominante humide identifiées par le SDAGE Artois-Picardie (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'eau) principalement situées le long des lits majeurs des cours d'eau : la Canche et l'Authie. Le territoire est également concerné par les zones humides identifiées par le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'eau) de la Canche.

Les continuités écologiques

Afin de protéger efficacement la biodiversité, il est non seulement nécessaire de protéger les espaces naturels existants, mais également d'aménager des liens entre ces espaces. En effet, la biodiversité s'épanouit difficilement dans des petites zones fragmentées. Cette problématique renvoie à la notion de « continuité écologique ».

Avec les lois Grenelles 1 et 2, l'Etat a souhaité la création d'une Trame Verte et Bleue couvrant l'ensemble du territoire français, grâce notamment aux Schéma Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET). Il s'agit de documents de planification dont le rôle est de repérer les réservoirs de biodiversité à préserver, et les corridors écologiques à protéger ou restaurer.

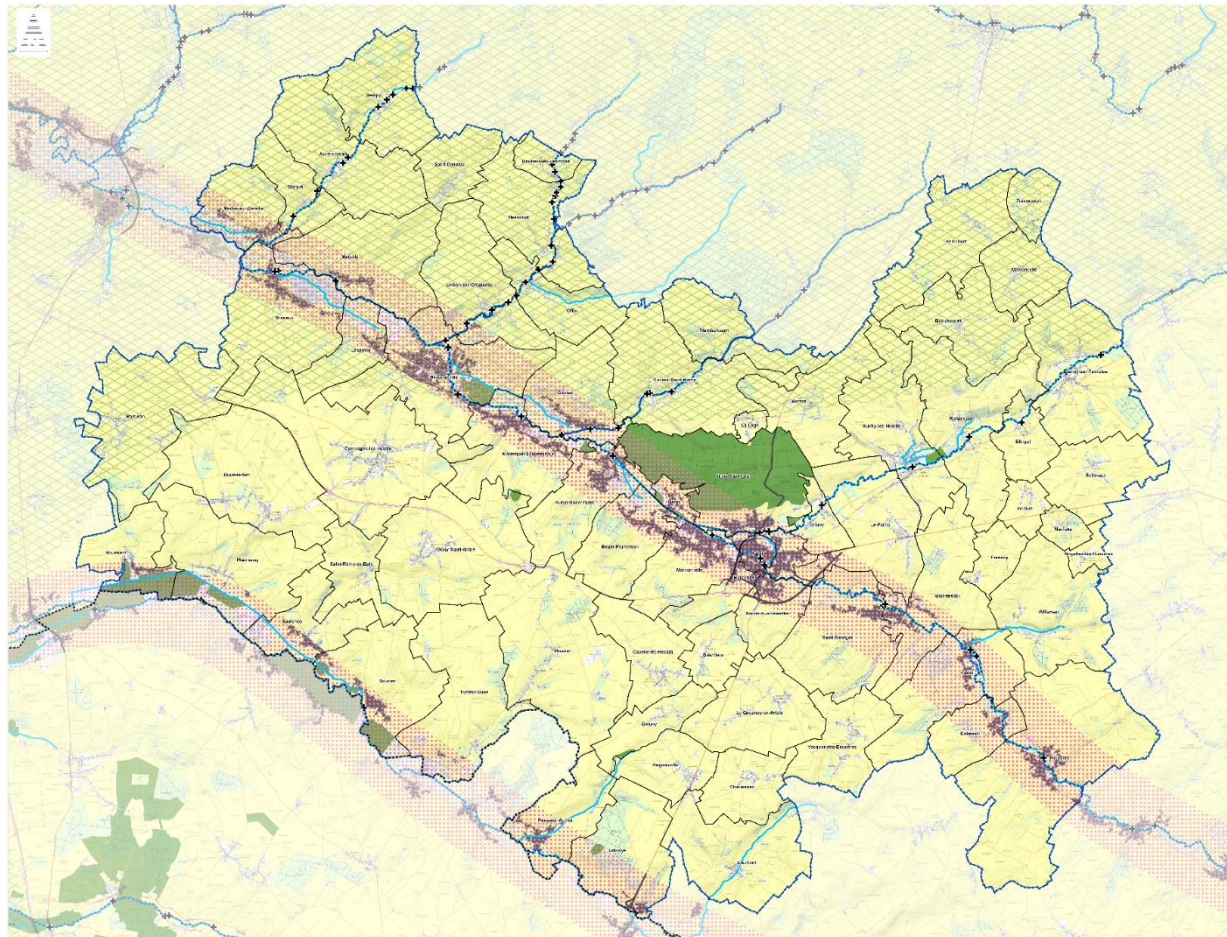
Les 7 Vallées sont particulièrement concernées par deux corridors multi-trame le long des vallées de la Canche et de l'Authie et le nord du territoire est concerné par des secteurs à enjeux d'identification de trame bocagère.



Source : audliéo

LES GRANDS ENSEIGNEMENTS DU DIAGNOSTIC – PLUi-H

PATRIMOINE
NATUREL



Des espaces naturels fragmentés

La fragmentation des habitats constitue une des principales causes d'extinction des espèces animales et végétales dans les pays industrialisés. Elle se manifeste lorsqu'un écosystème de large étendue se retrouve éclaté, de par les actions humaines, en de nombreux petits habitats isolés les uns des autres.

La capacité de dispersion d'une espèce est liée à sa mobilité et aux éléments naturels structurant le paysage.

Lorsque les sous-populations dispersées ne peuvent parcourir la distance qui les sépare, elles évoluent indépendamment les unes des autres et se retrouvent isolées. Les populations sont alors génétiquement isolées et vouées, à plus ou moins long terme, à disparaître.

On dénombre plusieurs types de fragmentations majeures :

- Les infrastructures de transport ;
- L'urbanisation (habitat, zones économiques...);
- La pollution lumineuse.

Les enjeux

- Préservation de la diversité et de la fonctionnalité des milieux naturels présents sur le territoire et de la qualité des paysages
- Préservation des zones humides et des zones naturelles d'expansion des crues



Question :

Quelle est cette espèce ?



Réponse : il s'agit du Criquet
ensanglanté que l'on retrouve sur la
réserve naturelle du marais de la
grenouillère et qui est l'une des trois
espèces animales patrimoniales du site.